

OBJET : Signature de la convention entre la ville d'Aubervilliers et l'Association Indans'Cité, pour l'année 2004.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de budget primitif 2004,

Considérant qu'il est nécessaire de passer une convention avec Indans' Cité pour l'utilisation de leur subvention,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention entre la ville et

- Indans' Cité

LE MAIRE,